

école normale supérieure de saint-cloud

actes  
du 2°  
colloque de  
lexicologie politique

saint-cloud

15-20 septembre 1980

vol. 2

librairie klincksieck

PARIS 1982

Jean-Pierre SUEUR  
 Université d'Orléans

SYNTAXE, LEXIQUE ET ÉNONCIATION  
 DANS QUELQUES RÉSOLUTIONS SYNDICALES

L'analyse de discours ne saurait se réduire à celle du vocabulaire. En effet, un discours est constitué en tant que tel par l'existence de régularités lexicales (que l'étude des fréquences et celle des co-occurrences permettent de mesurer), mais aussi par l'existence de régularités syntaxiques (définies par la récurrence de structures syntaxiques). C'est sans doute l'étude des connexions entre ces deux séries de faits qui permettrait d'appréhender le mieux le caractère propre d'un texte, celui-ci pouvant alors être défini par l'existence de régularités dans l'occurrence de formes lexicales au sein de cadres syntaxiques spécifiques, et à des places spécifiques à l'intérieur de ces cadres. La plupart des faits dits d'énonciation, dont la linguistique contemporaine a montré l'importance pour une typologie des discours (1) relèvent d'ailleurs significativement à la fois du lexique et de la syntaxe.

Peu de recherches ont été entreprises pour mettre à jour les connexions entre récurrences syntaxiques et lexicales. Nous présenterons ici deux approches de cette question. Nous chercherons d'abord à montrer que les données statistiques relatives au degré de spécificité des mots-outils dans les résolutions de congrès de quatre confédérations syndicales (2) permettent de mettre en lumière certains aspects de ce que nous appellerons les spécificités syntaxiques et énonciatives de chaque émetteur. Il ne s'agira donc là que d'un aspect très partiel du problème posé par l'étude des corrélations entre structures syntaxiques et lexicales. C'est pourquoi nous exposerons succinctement en conclusion les grandes lignes d'une méthode plus complexe, fondée sur les analyses factorielles, permettant une analyse plus systématique de ce type de corrélations.

## LA RESOLUTION COMME ACTE DE LANGAGE

De nombreux linguistes ont montré dans la période récente l'intérêt de la notion d'acte de langage introduite par la philosophie analytique dans l'étude des discours (3). Parler, discourir, écrire, ce n'est pas seulement communiquer un message. Les diverses modalités de l'énonciation définissent autant d'actes de langage, et le sens d'un discours, loin de se réduire à son seul contenu informatif, apparaît intrinsèquement lié aux circonstances et aux formes de l'acte d'énonciation du discours en question.

Ainsi, il n'est pas évident que la fonction première des résolutions de congrès soit de transmettre des informations. La résolution de congrès est plutôt un acte d'affirmation collective de l'organisation, un acte d'auto-définition par lequel une identité se trouve rappelée ("réaffirmée"), proclamée, célébrée. Il s'agit à chaque congrès de légitimer l'organisation aux yeux de ses propres adhérents dans un contexte nouveau. Si bien qu'on peut soutenir que la fonction de la résolution est davantage liée à son écriture qu'à sa lecture. Les militants et les responsables ne lisent d'ailleurs le plus souvent la résolution que durant cette phase d'écriture collective du texte à laquelle ils sont conviés par le jeu des amendements. Une fois que l'acte d'affirmation et de définition est posé, le texte n'est plus qu'un "texte de congrès", expression qui désigne, dans l'inconscient collectif, le texte mort, juste bon pour la référence, l'histoire et les archives - le texte illisible en ce sens que la finalité du discours est d'abord dans l'achèvement de l'acte par lequel il est collectivement écrit. Et à cet égard, la pratique qui consiste, à la fin des congrès de la CCT, à réduire en confettis l'ensemble des documents du congrès - autrement dit, à abolir collectivement le discours une fois que l'acte de discours collectif est posé - est hautement symbolique.

Les verbes qui vont moduler l'acte d'affirmation sont nombreux. Ils sont parfois, comme à la CFTC, écrits en lettres capitales : le congrès CONSTATE, CONSIDERE, DECLARE, SOUHATTE, REVENDIQUE, DEMANDE, etc. Certains de ces verbes n'impliquent pas l'existence d'un interlocuteur, d'autres l'impliquent. Un nouveau paradoxe du discours des résolutions tient d'ailleurs à la nature des interlocuteurs. Rares sont les textes qui s'adressent à autant d'interlocuteurs à la fois : le patronat, les pouvoirs publics, le gouvernement, mais aussi les syndicats, les adhérents,

les travailleurs et les salariés sont explicitement interpellés. Et il n'est pratiquement pas de résolution de congrès qui ne s'adresse successivement aux uns et aux autres. Mais souvent, l'interpellation est gommée, et ne subsiste plus que le seul acte d'affirmation ou de proclamation. Le congrès s'exprime face à l'opinion publique, mais surtout devant lui-même : les autres interlocuteurs ne sont que seconds par rapport au locuteur collectif dont le discours fonde l'existence en tant que tel, ce qui explique la constante obsession de l'auto-référence, qui se marque notamment par la réitération du sigle.

Selon que les actes d'affirmation et d'interpellation seront plus ou moins explicites, on aura divers types de construction syntaxique.

Ainsi, la quasi-totalité des phrases sont construites sur le même modèle dans les résolutions de la CFTC. Le sujet est presque toujours le congrès ou la CFTC, suivi d'un verbe déclaratif, lui-même suivi d'une complétive introduite par que. Les résolutions de FO, quoique moins stéréotypées, se rapprochent de ce modèle, alors que celles de la CGT et de la CFDT s'en écartent. Cela se manifeste notamment quand on observe la répartition des spécificités de la forme congrès :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
Congrès	-	+	-	+

ou de que et qu' (4) :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
que	-	+	-	+
qu'	-	+	b	b

ou encore des verbes déclaratifs à la troisième personne du singulier du présent :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
appelle	+	b	b	b
appuie	b	b	+	b
condamne	-	-	-	+
considère	-	+	-	b
constate	-	+	-	+
décide	+	b	-	b
déclare	-	+	-	+
demande	-	+	-	+
dénonce	-	+	-	+
enregistre	-	+	-	b
estime	b	+	-	+
exige	-	-	b	+
félicite	-	+	-	+
insiste	-	+	-	b
invite	-	+	b	b
mandate	b	b	b	+
préconise	-	+	b	+
proclame	-	b	-	+
prononce	-	b	b	+
rappelle	-	+	-	+
réaffirme	-	+	-	+
réclame	-	+	-	+
regrette	-	b	b	+
revendique	-	b	-	b
souhaite	-	+	-	b
souligne	-	+	-	b

L'examen des spécificités de ces verbes déclaratifs est particulièrement éclairant. Dans la grande majorité des cas, ces verbes sont spécifiques en positif de la CFTC et de FO et en négatif de la CFDT et de la CGT. Et ce clivage est très net pour les verbes les plus fréquents (5).

Bien entendu, ces verbes ne sont pas nécessairement suivis de complétives : ils peuvent être suivis d'un infinitif ou de compléments nominaux - et la correspondance avec les occurrences de que (ou qu') n'est pas automatique, même si elle est statistiquement pertinente. Mais dans tous les cas, l'énonciation se caractérise par une assertion explicite dont le sujet est l'organisation (ou le congrès, qui fonctionne en l'occurrence comme une métonymie de l'organisation).

La CFTC comme FO, préservent donc les formules stéréotypées de la "motion de congrès". Et peut-être faut-il voir dans cet attachement à l'ancienne rhétorique une volonté de marquer la continuité avec la tradition syndicale dont chacune de ces organisations est issue, par delà les scissions. Il est significatif que la Résolution Générale du congrès de FO de 1971 débute par cette phrase : "Continuatrice de la Confédération Générale du Travail fondée en 1895, la CGT-FO rappelle son attachement inaliénable à la Charte Syndicale votée en 1906 lors du congrès confédéral tenu à Amiens" (6) - cependant que la Résolution Générale du Congrès de la CFTC de la même année 1971 s'ouvre par cette affirmation : "Le 36e congrès national de la CFTC, réuni à Clichy les 12, 13 et 14 novembre, salue l'effort des militants qui, au cours des deux dernières années, ont su renforcer et développer leur organisation dans toutes les régions et professions, permettant ainsi à la CFTC de liquider les séquelles de 1964."

Dans les résolutions de la CGT et de la CFDT, on ne trouve, au contraire, qu'un nombre relativement faible de déclaratifs explicites. Celles-ci se présentent d'abord comme des analyses de la situation économique, politique et sociale. Elles se veulent d'abord des descriptions du réel, alors que les résolutions de la CFTC et de FO privilégient la fonction interpellative du syndicat. En ce sens, les résolutions de ces deux organisations sont davantage des motions, au sens classique du terme.

A cette fonction analytique de la résolution vient s'ajouter - pour la CFDT et la CGT - ce qu'on pourrait appeler une fonction légiférante. La motion décrit, en fonction de l'analyse, vers quel type de société il faut aller, par quelle stratégie; elle précise les revendications qu'il faut

mettre en avant, et la manière dont la confédération et ses syndicats doivent agir, travailler et s'organiser. Mais au lieu que tout cela soit principalement énoncé par le biais de verbes déclaratifs, la CFDT fait un large recours aux verbes modaux (devoir, souvent suivi d'un infinitif passif; ne saurait; etc.), et la CGT (mais aussi dans une moindre mesure la CFDT) énumère de nombreuses revendications et de nombreux objectifs sous la forme de syntagmes nominaux. Ou encore, la revendication est présentée sous la forme de l'analyse : "L'abaissement de l'âge de la retraite, ainsi que l'augmentation des retraites et pensions sont devenus une revendication majeure de la classe ouvrière /.../ Ces mesures sont indissociables de la mise en oeuvre d'une véritable politique de développement économique /.../" (Programme d'Action, CGT, 1972). L'originalité des résolutions de chaque organisation se manifeste dans un tel système par la nature de l'articulation entre les deux fonctions analytique et légiférante, qui se combinent au fil du texte, la seconde découlant de la première et se réalisant en une série de propositions relatives au projet de société, aux formes d'action et au fonctionnement de l'organisation, elles-mêmes articulées les unes aux autres.

Dans le discours de la CFTC, organisé autour de la réitération du même type de phrase déclarative, les éléments d'analyse sont apportés par des propositions introduites par : considérant

	CFDT	CFTC	CGT	FO
considérant	-	+	-	b

et l'articulation entre les deux fonctions est donc inscrite dans la syntaxe de la phrase stéréotype. On trouve dans une moindre mesure le même phénomène dans les textes de FO.

On note enfin que l'apparition en spécificité positive des pronoms ou possessifs de la première personne du pluriel est antinomique des structures déclaratives impersonnelles dominantes dans les résolutions de la CFTC et de FO :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
nous	+	-	+	-
nos	b	-	b	-
notre	+	-	+	-

Dans le système de ces deux organisations, l'usage de la troisième personne exclut totalement l'usage de la première. On remarque toutefois que nous n'est positivement spécifique de la CGT que pour l'ensemble du corpus (congrès et CCN) : il l'est négativement pour les seules résolutions de congrès. Et dans les congrès, seule la CFDT utilise significativement la première personne du pluriel.

#### MODES ET DETERMINANTS INDEFINIS

On pourrait résumer schématiquement l'opposition que nous venons d'étudier en disant que s'opposent une "structure analytique" illustrée par la CFDT et la CGT et une "structure déclarative" illustrée par FO et la CFTC. Cette opposition se manifeste par d'autres faits.

Ainsi, le verbe être au présent de l'indicatif et à la troisième personne du singulier est spécifique en positif des premières organisations et en négatif des secondes. Cela n'est pas étonnant quand on sait le rôle essentiel joué par ce verbe à ce temps et à cette personne dans les énoncés d'analyse, et notamment, dans les phrases définitives qui énoncent les postulats de l'analyse, mais aussi les postulats à partir desquels s'exerce la fonction légiférante (par exemple, la Résolution Générale du congrès de la CFDT de 1976 définit explicitement : les sociétés multinationales, les luttes sociales, la société capitaliste, mais aussi : le syndicat, la transition vers le socialisme autogestionnaire, la prise du pouvoir, l'union des forces populaires, etc.). Le comportement de c' corrobore celui de est (7) :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
est	+	-	+	-
c'	+	-	+	-



En revanche, le verbe être est fréquemment employé au subjonctif par les organisations qui l'emploient relativement peu à l'indicatif présent. Cela vaut aussi pour avoir, et d'autres verbes.

	CFDT	CFTC	CGT	FO
soit	-	+	-	+
soient	-	+	-	+
aient	-	+	b	b

Ces faits s'expliquent par les précédents. Les verbes déclaratifs comme souhaiter, demander, etc., induisent le subjonctif dans leur complétive (8). Il s'ensuit que la CFTC et FO présentent leurs revendications ou leur projet sur le mode du vœu, alors que la CFDT et la CGT les présentent sur le mode de la réalité, de ce qui est légitime donc nécessaire, de ce qui doit être, et par conséquent sera (cf., par exemple, le congrès de FO de 1971 : p. 346 : "le congrès demande que soit assurée une protection efficace des élus /.../ que soient renforcées les pénalités /.../ que soient accélérées les procédures /.../"; p. 351 : "le congrès demande que soient étudiées l'organisation et la structure /.../ il demande que ceux-ci soient renforcés /.../ il réclame que les accidents /.../ soient considérés, etc." A comparer avec le congrès CFDT de 1976 : p. 34 : "Le droit d'expression est un objectif de plus en plus important /.../ Cette lutte doit être poursuivie /.../ les juridictions d'exception doivent être supprimées, etc.")

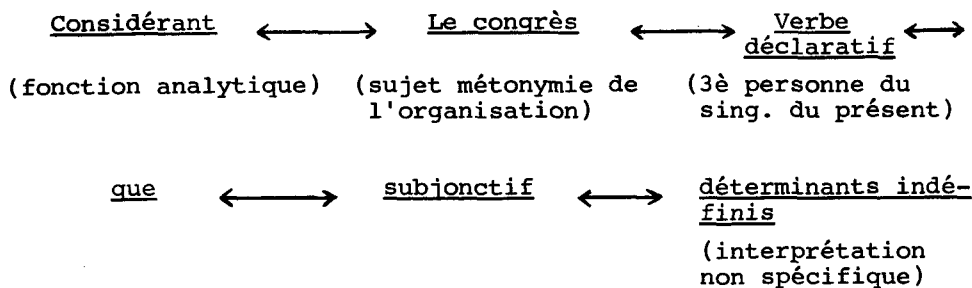
De la même manière, on constate que le conditionnel est significativement présent dans les textes de FO et absent dans ceux de la CGT :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
serait	b	b	-	+
seraient	b	b	b	+

Le conditionnel est employé pour énoncer des hypothèses que la confédération souhaite voir exclues; il apparaît fréquemment en même temps que le déterminant tout (FO, 1974 : "le droit de grève dont l'efficacité serait dangereusement altérée par des utilisations dangereuses ou intempestives /.../ Toute politique de restriction de la consommation intérieure serait intempestive /.../ Tout retour à l'étalon-or serait condamnable /.../ Tout système moderne d'encadrement et de conditionnement qui conduirait à un conservatisme /.../ Toute nouvelle politique des revenus qui scléroserait /.../ " etc.). Il est également employé pour énoncer des revendications (FO 1974 : "Ce devrait être là une tâche de l'Etat /.../ L'ensemble de ces mesures devrait pouvoir être réalisé financièrement /.../ Des charges qui devraient logiquement être du ressort de l'Etat /.../ "). Le fait que cette modalité de l'"affirmation atténuée" soit omniprésente dans les textes de FO - et beaucoup plus rare à la CFDT ou à la CGT - est significatif d'une loi de discours qui s'applique constamment aux énoncés de ces deux confédérations, et qu'on pourrait appeler la loi de l'affirmation maximale, loi selon laquelle il serait contradictoire, dans un certain type de rhétorique illustré par certaines résolutions, de poser une proposition et de poser ou de présupposer dans le même temps que cette proposition pourrait ne pas être réalisable, ou voir sa réalisation se heurter à des obstacles. Les subjonctifs et les conditionnels de FO et de la CFDT deviennent indicatifs à la CGT et à la CFDT, et la distinction de mode est donc ici sémantiquement pertinente.

Signalons pour finir que le fait qu'un, une et des soient positivement spécifiques de la CFDT est probablement lié au suremploi du subjonctif dans les textes de cette confédération. On a en effet de nombreuses phrases comme : "Le congrès lance un appel pour que les problèmes spécifiques des jeunes soient mieux affrontés dans le cadre d'une expansion générale /.../ et d'une politique régionale /.../ " - ou encore : "Il demande qu'une vaste campagne soit poursuivie dans le pays en faveur d'une sérieuse restauration de la politique familiale /.../ ". Pour reprendre la terminologie de Jackendoff (9), le subjonctif est l'un des "opérateurs modaux" dont la présence définit un champ (scope) à l'intérieur duquel les interprétations non-spécifiques sont assignées de manière préférentielle, voire exclusive, aux déterminants indéfinis. Là encore, les faits syntaxiques sont aussi sémantiques : la CFDT construit un monde conforme à ses valeurs, qu'elle appelle de ses vœux.

On observe finalement que dans le système de la CFTC, les divers faits que nous avons observés s'enchaînent logiquement les uns avec les autres :



#### PRONOMS ET DETERMINANTS

Un programme mis au point par Pierre Lafon (10) permet d'analyser la localisation des diverses occurrences d'une forme dans un corpus. Ce programme mesure le degré de regroupement ou de dispersion des occurrences de chaque forme dans le corpus.

L'application de ce programme à notre corpus montre avec clarté que les occurrences des pronoms anaphoriques sujets il(s) et elle(s) apparaissent le plus souvent de manière regroupée. Ceci vaut pour l'ensemble des résolutions. On emploie rarement dans ces textes ces formes anaphoriques isolément : au contraire, les séries d'anaphores, constituent la cohérence du discours, et aussi assurent une sorte de scansion par des systèmes du type suivant :

Le congrès ... il ... il ... il ...

La CGT (CFDT) ... elle ... elle ... elle ...

Les travailleurs ... ils ... ils ... ils ...

L'un des traits caractéristiques de la syntaxe des résolutions syndicales tient au fait que les sujets des phrases sont relativement stéréotypés et prévisibles. La progression sémantique et syntaxique s'établit au fil du discours selon une chaîne qui conduit de sujet en sujet, en une structure

particulièrement figée si on la compare à celle que l'on trouve dans d'autres types de prose.

La répartition des spécificités positives et négatives :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
il	-	b	b	+
elle	+	-	+	-
ils	b	b	+	b
elles	b	b	+	-

indique d'abord que c'est la CGT qui utilise le plus grand nombre de pronoms sujets anaphoriques de la troisième personne : c'est son discours qui vérifie le mieux la structure que nous venons d'évoquer. La spécificité positive du pronom elle s'explique en grande partie pour la CGT, comme pour la CFDT, par les nombreuses anaphores renvoyant au sigle. Il est logique qu'on ne la retrouve pas pour FO dont le sigle n'est pas repris de la même manière. Quant à la CFTC, elle ne recourt à aucun pronom de manière privilégiée : cela est dû au fait, déjà signalé, que la quasi-totalité des phrases de ses résolutions de congrès ont pour sujet le syntagme : le congrès.

Les pronoms pluriels ils et elles ne sont positivement spécifiques que de la CGT. Ils renvoie fréquemment aux travailleurs, aux salariés, aux monopoles. Les référents de elles sont plus divers : les luttes sociales, les sociétés multinationales, etc. La fréquence élevée de ces deux pronoms s'explique d'abord par une certaine prédilection de la CGT pour l'emploi de termes au pluriel. Il faut bien sûr être prudent lorsqu'on cherche à interpréter de tels faits grammaticaux, mais il est permis de penser que l'opposition omniprésente entre les travailleurs et les monopoles, ainsi que la mention fréquente d'entités du même type au pluriel manifeste cette réalité fondamentale dans la sensibilité cégétiste selon laquelle la lutte syndicale est d'abord un enjeu collectif. Ajoutons que la fréquence de ces deux pronoms s'explique aussi par la fréquence des syntagmes coordonnés dans le discours de la CGT (voir ci-dessous).

Si il n'est positivement spécifique que de FO, cela s'explique, outre par son rôle de substitut du syntagme Le congrès, par l'usage fréquent d'entités abstraites auxquelles ce pronom renvoie : le syndicalisme, le mouvement syndical libre, le communisme, l'Homme, etc.

Les faits relatifs à certains déterminants :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
le	b	-	-	+
la	+	-	+	-
les	b	-	b	b
un	+	+	-	b
une	+	+	-	b
des	-	+	+	-
sa	+	-	-	b
son	b	-	b	+

corroborent en partie ceux que nous venons d'observer. La nature des sigles explique que la soit spécifique positivement de la CGT et de la CFDT et négativement de FO. Ce qui vient d'être dit sur la fréquence de il dans les discours de FO explique la fréquence de le et son. Il est logique enfin que des soit positivement spécifique de la CGT, et si les n'est que "banal" dans le corpus global, il devient particulièrement spécifique de cette organisation si on envisage le corpus des seuls congrès (11).

La fréquence de un et une à la CFDT s'explique probablement pour des raisons proches de celles indiquées au sujet de la CFTC. Même si, là encore, il faut être prudent dans les conclusions, on peut rapprocher ce fait de la place importante accordée aux considérations sur le "projet de société" dans le discours de la CFDT. Par opposition à "la société capitaliste", la CFDT parle d'"une société socialiste autogestionnaire" qu'il faut "construire", pour laquelle il faut "lutter", etc. D'où des expressions comme "pour déboucher sur une société socialiste autogérée", "la lutte pour une société socialiste autogestionnaire", etc. D'autres

opérateurs jouent le rôle du subjonctif à la CFTC pour définir, conformément à l'analyse de Jackendoff, les champs à l'intérieur desquels les interprétations non spécifiques du déterminant indéfini sont possibles (certains verbes : déboucher, ouvrir la voie, etc.; ou encore les subordinants introduisant les propositions de but, etc.). On peut voir dans cette insistance commune de la CFDT et de la CFTC sur le projet, même s'il est différent et présenté différemment dans les énoncés, un point commun aux deux organisations issues de la tradition chrétienne.

Enfin, les considérations personnalistes ou humanistes à la CFTC et à FO expliquent probablement la fréquence élevée du déterminant chaque dans le premier cas et du pronom chacun dans le second :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
chaque	b	+	b	-
chacun	b	b	b	+

#### SYNTAGMES NOMINAUX ET NOMINALISATIONS

La forme la plus fréquente dans notre corpus est la préposition de. Pour cette forme ainsi que pour ses variantes des et du (qui peuvent aussi apparaître en position de déterminants), on a la configuration suivante :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
de	b	b	+	-
du	+	b	+	-
des	-	+	+	-

Si on se limite au corpus des congrès seuls, on a alors pour de :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
de	+	b	+	-

On voit qu'à nouveau la CGT et, dans une moindre mesure, la CFDT s'opposent aux deux autres confédérations. Cette fréquence élevée de de (et des formes assimilées) s'explique par le recours constant de la CGT et de la CFDT aux syntagmes nominaux complexes, construits par adjonction à un nom d'un syntagme prépositionnel introduit par de. Le processus étant récurrent, on obtient souvent des chaînes relativement complexes, témoin cette revendication ainsi énoncée par la CGT : "Le droit et les moyens de discuter du bien fondé des décisions de licenciement et de fermetures d'entreprises avec la possibilité d'instances de recours" (Résolution Générale de 1975).

A la CGT, des syntagmes de ce type reviennent constamment. On a ainsi : l'union de la gauche, la politique d'austérité, le pouvoir d'achat, l'unité d'action, les conditions de travail, le capitalisme monopoliste d'Etat, etc. De nombreux syntagmes du même type peuvent être analysés comme le résultat de nominalisations de verbes de mouvement (la montée du chômage, la montée de la volonté de changement, la poussée de l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat, etc.), d'intensité (l'aggravation de la crise, l'aggravation des conditions de travail, etc.), ou décrivant divers processus (l'accumulation des profits, la fermeture des entreprises, la résistance des travailleurs, la défense du cadre de vie et de travail, la nationalisation des groupes français, etc.)

A la CFDT on trouve : unité d'action, objectifs de transformation, union des forces populaires, prise du pouvoir, politiques d'action, type de développement, construction du socialisme, etc., ainsi qu'un grand nombre de syntagmes se référant à la lutte ou aux luttes (lutte des travailleurs, lutte de classe, l'intensification de la lutte, la pression des luttes, la montée des luttes, etc.) et des syntagmes dont la CFDT est le complément (la stratégie de la CFDT, etc.).

La CFTC compense son (relativement) faible nombre d'occurrences de de par un nombre élevé d'occurrences de à (et de formes assimilées) :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
à	-	+	b	b
au	b	+	b	b
aux	-	+	b	b

Il est difficile de donner une interprétation sémantique évidente de ce fait. On peut toutefois constater que cette préposition est significativement employée dans des contextes comme : "Pour qu'ils participent avec la CFTC à la construction d'un monde plus fraternel /.../ "; "l'association des salariés à l'élaboration des orientations /.../ "; "l'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise" (Résolution Générale de 1971).

Quant à FO, cette confédération se caractérise par le fait qu'aucune préposition n'est spécifiée positivement dans ses discours. C'est donc l'organisation qui recourt le moins aux syntagmes nominaux complexes et aux nominalisations. En revanche, et peut-être ceci compense-t-il cela, cette organisation est celle qui emploie le plus les propositions relatives comme l'atteste, outre ce qui a déjà été dit de que, la fréquence élevée des relatifs qui et dont.

	CFDT	CFTC	CGT	FO
qui	-	b	b	+
dont	-	b	b	+

Enfin, d'autres prépositions apparaissent positivement spécifiques d'une organisation. Il s'agit :

- pour la CFDT de : dans, par, entre, sur, autour et entre (l'emploi de certaines de ces prépositions peut être rapproché de la fréquence élevée des formes comme lutte, luttés et action : des syntagmes comme : dans la lutte, par les luttes, dans l'action, par l'action ou encore : les luttes sur (les conditions de travail, etc.) reviennent constamment).

- pour la CFTC de en (dont la fréquence s'explique sans doute par celle des gérondifs et de l'expression : en faveur de), devant et auprès (qui dénote un certain type de rapports avec les divers protagonistes de la vie sociale : on trouve : une démarche auprès du gouvernement, l'image de la CFTC auprès des travailleurs, une campagne auprès des parlementaires, etc.)

- pour la CGT de depuis (l'analyse est constamment située dans le temps), pour (la CGT insiste sur les effets de la situation pour les travailleurs; d'autre part, cette préposition introduit les propositions de but), sans, avant, sous, parmi, etc.



## LA COORDINATION

Le comportement de la conjonction de coordination et

	CFDT	CFTC	CGT	FO
et	b	-	+	-

isole la CGT qui apparaît comme la centrale qui fait le plus constamment recours à la coordination. A nouveau on retrouve, dans une moindre mesure des faits équivalents à la CFDT si on se limite au corpus des résolutions de congrès :

	CFDT	CFTC	CGT	FO
et	+	-	+	-

La coordination est sans doute le trait le plus caractéristique du discours de la CGT. On la retrouve dans pratiquement toutes les phrases.

La coordination peut être interprétée dans un certain nombre de cas comme une forme de redondance ou d'emphase. Ainsi trouve-t-on des expressions comme : les attaques et les atteintes contre la sécurité sociale, la permanence de l'inflation et de la hausse des prix, les dépenses improductives et parasitaires, toute son ampleur et toute sa force, une action efficace et responsable, etc.

Mais le plus souvent, la coordination est riche de signification. Ainsi, l'emploi constant de l'Etat et les monopoles ou les monopoles et l'Etat montre l'imbrication étroite qu'il y a pour la CGT du pouvoir économique et du pouvoir politique, et l'illusion qu'il y aurait à vouloir combattre l'un sans combattre l'autre. On a de même : les monopoles et le pouvoir, le pouvoir et le patronat, patrons et gouvernement, le capitalisme et le pouvoir bourgeois, etc. De même, il est significatif que la CGT ne parle jamais de l'économie seule, mais de l'économie et la vie sociale ou de la démocratie économique et politique ou encore des changements fondamentaux, politiques et économiques. De même encore, la science

est invariablement associée à la technique, et on parle des progrès scientifiques et techniques ou de l'essor des sciences et des techniques. De même enfin, les aspirations des travailleurs sont - en référence à une certaine vulgate marxiste - engendrées conjointement par le développement technique et toute l'évolution sociale (Résolution Générale de 1972).

Souvent aussi, la coordination permet de manifester qu'un processus s'étend dans l'espace et le temps, mais, en même temps, s'approfondit, s'aiguise, prend une intensité nouvelle. Il s'agit là encore d'un trait constant dans la langue de la CGT que les exemples suivants, extraits de la Résolution Générale de 1972, illustrent : des éléments permanents et plus aigus; poursuivre et aggraver cette politique, une aggravation profonde et durable, l'ampleur, l'acuité et la permanence de ces phénomènes, les besoins se généralisent et s'approfondissent, la concentration et l'accumulation du capital monopoliste, un moyen d'accentuer et de généraliser, les difficultés de l'inflation s'accumulent et s'accroissent, les luttes plus nombreuses et plus combatives, le nombre et la durée des grèves, etc. (12)

Nous pensons avoir montré à partir de cette analyse très partielle que les études statistiques portant sur le vocabulaire des discours doivent nécessairement être complétées par l'étude des structures syntaxiques et des cadres énonciatifs dans lesquels les formes lexicales et grammaticales apparaissent. Nous avons présenté au colloque de Saint-Cloud une seconde approche de ce problème.

Il s'agit, dans cette seconde approche, de constituer une grammaire du discours considérée comme le point de rencontre de l'analyse de régularités lexicales et de régularités syntaxiques (et énonciatives), envisagées au niveau superficiel, et donc, comme l'étude des régularités dans l'occurrence de formes lexicales et grammaticales au sein de cadres syntaxiques spécifiques, et à des places spécifiques à l'intérieur de ces cadres.

Ainsi, ont été étudiés systématiquement, à partir de la Résolution Générale du congrès de la CFDT de 1976, et à l'aide de l'analyse factorielle des correspondances (chaque phrase étant codée selon les divers critères retenus) : l'ordre (place des phrases dans les diverses parties du texte); la structure syntaxique (pour diverses séries de chaînes);

la classe du nom sujet superficiel; le rapport entre ce nom et le verbe principal (selon, notamment, la notion de "contrôle"); la classe du verbe principal; la structure énonciative (définie, notamment, par la nature de ce verbe principal); la forme active ou passive; la forme affirmative ou négative; la structure modale (au sens de Jackendoff, c'est-à-dire la structure sémantique définie par l'interprétation des noms sujet et objet(s) selon les clivages; défini/non-défini, spécifique/non-spécifique, générique/non-générique).

Une telle grammaire a deux dimensions. Elle est à la fois "grammaire de fréquences" et "grammaire de séquences". La "grammaire de fréquence" considère le texte comme un ensemble homogène et étudie les fréquences syntaxiques, lexicales et énonciatives et les corrélations entre les unes et les autres d'une manière globale, sur l'ensemble du corpus. Le corpus ainsi homogénéisé est une abstraction par rapport au corpus réel, mais l'idée même d'une grammaire probabiliste conduit nécessairement à ce type d'abstraction. D'où la nécessité d'une "grammaire de séquences", qui étudie la distribution des règles précédentes à l'intérieur de la séquence des phrases, et donc dans le déroulement linéaire du texte.

Nous ne pouvons, faute de place, exposer plus précisément ici cette méthode (13).

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans la perspective de l'élaboration d'une typologie des discours qui opposera des ensembles de modalités corrélées (lexicales, syntaxiques, énonciatives), chaque ensemble définissant un type énonciatif et/ou un locuteur.

mars 1981

## NOTES

(1) Voir notamment : Jenny Simonin-Grumbach : "Pour une typologie des discours" in Langue, Discours, Société : pour Emile Benveniste, ouvrage collectif, Le Seuil, Paris, 1975, p. 85-121.

(2) Notre analyse portera sur le corpus choisi par l'équipe "Mouvement ouvrier" de l'Unité de Recherche "Lexicologie et Textes Politiques" de l'Institut de la Langue Française pour un travail collectif sur le vocabulaire syndical, à paraître sous le titre La Parole Syndicale. Il comprend l'ensemble des résolutions votées lors des congrès de la CFDT, de la CFTC, de la CGT et de la CGT-FO tenus de 1971 à 1976, et un choix de résolutions votées en CCN (Comité Confédéral National) ou en Conseil National par les mêmes organisations durant la même période.

(3) Voir notamment : Emile Benveniste, Problèmes de Linguistique Générale, tome I, Paris, Gallimard, 1966, 356 p.; Oswald Ducrot, Dire et ne pas dire, Paris, Hermann, 1972, 283 p.; John R. Searle, Les Actes de Langage, (T.F.), Paris, Hermann, 1972, 261 p.

(4) Le signe "b" indique dans le tableau qu'il s'agit pour l'organisation considérée d'une forme banale (ni positivement ni négativement spécifique). D'autre part, les formes que et qu' étant beaucoup plus employées comme conjonctions de subordination que comme pronoms relatifs, et suivant beaucoup plus souvent un verbe déclaratif qu'un autre verbe, on peut considérer que ces résultats sont significatifs des occurrences de que (et qu') dans des formules du type :

"le congrès (constate) que /.../ "  
                                   (demande )  
                                   (etc.     )

(5) Par delà ce clivage dominant, plusieurs verbes déclaratifs sont spécifiques d'une seule organisation. Il s'agit pour la CFDT de appelle et décide, pour la CFTC de invite, pour la CGT de appuie et pour FO de condamne, exige, mandate.

(6) La résolution de 1974 débute par la phrase : "Les principes de la Charte d'Amiens demeurent intangibles."

(7) On note toutefois que sont est spécifique en négatif de la CFTC, en positif de FO, et banal pour la CFDT et la CGT.

(8) Par ailleurs, FO a fréquemment recours aux propositions de but introduites par afin que.

(9) Ray S. Jackendoff, Semantic Interpretation in Generative Grammar, The MIT Press, Cambridge, 1972, 416 p.

(10) Pierre Lafon - Thèse de Doctorat de Troisième Cycle - 1980 - A paraître.

(11) L'analyse de Pierre Lafon sur la répartition des formes met en relief - dans notre corpus - que les occurrences des formes des déterminants pluriels les, des, et ses sont regroupées, alors que celles des déterminants singuliers le, la, l', un, une et son sont dispersées. Ces déterminants introduisant des SN portant les mêmes marques du nombre, cela suggérerait une loi du discours syndical (et peut-être du discours?) selon laquelle les formes au pluriel apparaîtraient statistiquement comme plus souvent regroupées et les formes du singulier plus souvent dispersées.

(12) Si l'on s'en tient au corpus des congrès, on constate que ne et n' sont positivement spécifiques de la CGT, alors que pas l'est négativement. Cette apparente bizarrerie s'explique sans doute en partie par la coordination : en effet, la CGT utilise constamment le tour négatif ne ... ni ... ni ... (Cf. par exemple : "Les monopoles ne peuvent répondre ni aux besoins du plein développement économique du pays, ni aux exigences de l'intérêt national.")

(13) Elle sera présentée en détail dans la revue MOTS, (5, 1982).

Faute de temps, nous n'avons pas pu discuter les communications de René MOURLAUX et Jean-Pierre SUEUR: il était 18h30 et l'atelier Pédagogie attendait à la porte...